



DEMANDE DE REMPLACEMENT D'UN BATEAU COMMERCIAL

Les signatures des propriétaires du bateau à remplacer doivent être notariées. Les exigences et les renseignements concernant le remplacement du bateau sont décrits au verso de la présente demande.

Partie 1. DÉSIGNATION DU BATEAU À REMPLACER :

*** IMPORTANT *** cochez une case **Permanent** OU **Temporaire**

Numéro d'immatriculation du bateau (NIB)	Nom du bateau	Numéro du Ministère des Transports (DOT)
---	---------------	--

Admissibilités à un permis pouvant être réattribués	Admissibilités à un permis ne pouvant pas être réattribués
_____ Catégorie (et dernier numéro émis, s'il est connu)	_____ Catégorie (et dernier numéro émis, s'il est connu)

Je/Nous _____

Inscrivez en caractères d'imprimerie le nom légal complet **et la date de naissance** de tous les propriétaires.

Inscrivez en caractères d'imprimerie le nom légal complet et la date de naissance de tous les propriétaires.

Adresse municipale/C.P.	Ville	Province	Code postal
_____ Adresse municipale/C.P.	_____ Ville	_____ Province	_____ Code postal

DÉCLARE/DÉCLARONS SOLENNELLEMENT PAR LA PRÉSENTE que

Inscrivez en caractères d'imprimerie le nom des sociétés ou des personnes qui possèdent ce bateau.

est/sont le(s) véritable(s) propriétaire(s) du _____ et que le bateau est libre

et quitte de toute charge, à l'exception de ce qui suit : _____

Vous trouverez ci-joint les déclarations écrites des détenteurs de privilèges et de charges énumérés ci-dessus indiquant qu'ils ont été avertis de la présente demande de remplacement du bateau de pêche commerciale.

(Veuillez noter que si un bateau appartient à une société, la section des permis des pêches du Pacifique exigera des documents afin de confirmer que le déclarant est le signataire autorisé de ladite société.)

Signature du déclarant

Signature du déclarant

Faire une fausse déclaration constitue une infraction en vertu de l'article 131 du Code criminel.

TOUT INTÉRÊT DE PROPRIÉTÉ D'UN PERMIS DE PÊCHE APPARTIENT À SA MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA

Serment prêté en ma présence à _____ dans la province de la Colombie-Britannique en ce _____
jour de _____ 20_____.

Nom en caractères d'imprimerie

Signature

Numéro d'immatriculation

Commissionnaire aux serments de la Colombie-Britannique

Si vous ne pouvez pas indiquer votre numéro d'immatriculation, veuillez entrer votre nom complet, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre profession.

Réservé à l'usage du MPO

Numéro d'immatriculation du bateau de remplacement

LHT

Date d'inspection

LMB

NIP

NIP

Adresse confirmée

Documents relatifs aux permis de l'année en cours retournés



Admissibilité(s) à un permis pouvant être réattribués(s)

Numéro de plaquette de validation

Numéro de plaquette de validation

Approbation de l'UGB

Signataire autorisé

COMMISSAIRE

APPOSER
L'ESTAMPILLE
ICI



Partie 2. DÉSIGNATION DU BATEAU DE REMPLACEMENT :

Numéro d'immatriculation du bateau (NIB)	Nom du bateau	Numéro du Ministère des Transports (DOT)
---	---------------	--

Propriétaire(s) du bateau de remplacement :

Inscrivez en caractères d'imprimerie les noms des propriétaires du bateau (sociétés ou personnes)

Signature du ou des propriétaires du bateau de remplacement : Je certifie par la présente que je suis la personne nommée ci-dessus ou, dans le cas d'une société, le signataire autorisé de ladite société.

_____ Signature	_____ Date	_____ Signature	_____ Date
--------------------	---------------	--------------------	---------------

Personne-ressource : Veuillez indiquer la personne à contacter une fois cette demande approuvée :

_____ Nom télécopieur	_____ Numéro de téléphone	_____ Numéro de
-----------------------------	------------------------------	--------------------

Bateau de remplacement proposé :

LHT _____ m

Signataire autorisé au dossier :

NIP

Exigences en matière d'immatriculation satisfaites :

Permis de remplacement émis : _____

RÉSERVÉ À L'USAGE DU MPO

_____ Date de réception	_____ Bureau de la SPPP	_____ Approuvé/Refusé par
_____ Initiales de l'AL et date	_____ Commentaires	_____ Lettre envoyée (date)
Parties avisées (NIP) _____		



Information sur le remplacement des bateaux :

Sauf si la politique sur les permis ou si le Plan de gestion intégrée des pêches applicable le permet :

- Le bateau de remplacement ne doit pas excéder la longueur hors tout (LHT) du bateau remplacé.
- Toutes les admissibilités du bateau à un permis doivent être réattribuées au bateau de remplacement.
- Les zones de permis ne peuvent être modifiées.

Si un bateau est admissible à un permis de pêche du saumon de catégorie A au tarif réduit, le bateau de remplacement doit appartenir à un autochtone.

Les documents relatifs aux permis émis pour les pêches de l'année en cours ne doivent pas être retournés. Des permis de remplacement seront délivrés pour le nouveau bateau.

Si le bateau remplacé ne détient aucune admissibilité à un permis de pêche commerciale en raison de la présente demande, tout permis personnel (catégorie Z ou CT, pêche commerciale communautaire, etc.) y ayant été attribué doit être réattribué à un bateau approprié ou cédé au Ministère, le cas échéant.

Lorsqu'un bateau de remplacement est admissible à un permis de catégorie C, le permis doit être cédé au Ministère ou réattribué à un autre bateau. Lorsqu'un bateau de remplacement est titulaire d'un permis de catégorie D, le permis doit être cédé au Ministère. Le bateau doit être réenregistré ou enregistré en tant que bateau de pêche commerciale avant d'être de nouveau admissible à un permis.

Le remplacement temporaire d'un bateau peut être demandé si ce dernier a été déclaré perte totale ou s'il est hors service à la suite d'un accident ou de dommages imprévus. **Le demandeur doit joindre une attestation signée par un ingénieur naval ou le représentant autorisé d'une compagnie d'assurance ou d'un chantier naval et expliquant pourquoi le bateau n'est pas opérationnel. Les bateaux en état de délabrement au moment de leur achat, dont le moteur est en panne ou dont l'entretien ou la remise en état annuel est en retard ne peuvent faire l'objet d'une demande de remplacement temporaire.**

Une fois le remplacement du bateau approuvé, les admissibilités à un permis seront réattribuées au bateau de remplacement. Une lettre confirmant l'acceptation/le refus sera envoyée au propriétaire et à l'agent concerné à l'adresse inscrite au dossier de la section des permis des pêches du Pacifique.

Exigences relatives à la demande de remplacement de bateaux :

La présente demande doit être remplie et signée par tous les propriétaires du bateau à remplacer (partie 1). **Toutes les signatures doivent être notariées. Le propriétaire du bateau de remplacement désigné comme personne-ressource doit également signer la présente demande (partie 2).**

Nous n'examinerons aucune demande pour laquelle nous ne pouvons pas confirmer que les conditions des permis à réattribuer ont été satisfaites (p. ex., journal de bord ou talons de capture soumis, etc.).

Pour les bateaux de remplacement qui ne sont pas encore désignés comme des bateaux de pêche commerciale, il convient de soumettre une *Demande d'enregistrement d'un bateau commercial* remplie. Les exigences d'enregistrement sont décrites au verso de la présente demande.

Les deux bateaux doivent disposer d'un rapport d'inspection marine dans leurs dossiers ou en soumettre un avec la présente *Demande de remplacement d'un bateau commercial*.

Exigences relatives aux inspections des bateaux :

Des rapports d'inspection marine (datés après le 1^{er} mai 1989) doivent être établis par un expert maritime conformément aux *directives actuelles sur la mesure des bateaux* de Pêches et Océans Canada.

Seuls les rapports originaux sont acceptés. Les rapports d'inspection peuvent être fournis par télécopieur afin de faciliter le remplacement de permis pour le bateau si ce dernier n'est pas plus long que l'ancien. Ils ne seront pas versés dans nos dossiers tant que le rapport original n'aura pas été reçu. Si le bateau est plus long que l'ancien, le rapport d'inspection original accompagné de photographies devra être fourni avant que la demande ne soit examinée.

Veuillez prévoir jusqu'à dix jours ouvrables pour le traitement de la demande de remplacement d'un bateau.

Section des permis des pêches du Pacifique :

Adresse : 401, rue Burrard, bureau 200,
Vancouver (C.-B.) V6C 3S4

Téléphone : 1-877-535-7307

[demander la RÉGION DU PACIFIQUE]

Télécopieur : 604-666-5855

Courriel : fishing-peche@dfo-mpo.gc.ca [préciser la RÉGION DU PACIFIQUE dans l'objet du message]